



# Convocation Assemblée Générale annuelle

Le SEL de CAUX a le plaisir de vous convier

**Le samedi 8 février 2020 à 14h30**

**A l'ancien Hopital de Fécamp  
5 rue Henri Dunant Fécamp**

## Ordre du jour

- 1/ Bilan moral de l'exercice 2019 : le Conseil Collégial, les actions, les rencontres**
- 2/ Bilan financier de l'exercice 2019 : vote du montant des adhésions 2020**
- 3/ Les échanges**
- 4/ Point sur Sel'idaire, la route des sels, la route des stages**
- 5/ Actualisation du Conseil Collégial**
- 6/ Projets et Calendrier 2020**
- 7/ Questions diverses**

Pour que les votes puissent se faire, il faut obligatoirement le «quorum» de votants, soit 2/3 des adhérents.

Le 18 janvier 2020

*Le Conseil Collégial*

**--à renvoyer à Nicole Faucon 20 rue Jacques Cartier 76400 Fécamp ou [nfaucon@hotmail.com](mailto:nfaucon@hotmail.com)**

Je, soussigné(e) (Nom, Prénom) : ----- , adhérent(e) N° -----

Ne souhaite pas ré-adhérer au Sel de Caux pour l'année 2020 (si c'est votre cas, cochez impérativement cette case indispensable pour le comptage des votants)

Ne pense pas pouvoir assister à l'Assemblée Générale en la date du 8 février 2020 et autorise le Comité d'Animation à attribuer ma procuration à un des adhérents pour voter à ma place.



*En vertu de l'article 13 de nos statuts, un adhérent ne peut détenir plus de 2 pouvoirs.*

**Date & signature :**



**Le montant de l'adhésion sera de préférence réglé le jour même par les adhérents présents.** Toutefois, un délai de tolérance fixé par l'Assemblée sera accordé. Passé ce délai (notifié dans le compte-rendu), et sans nouvelle de votre part, nous serions dans l'obligation de vous résilier du Sel de Caux, pour l'année en cours.